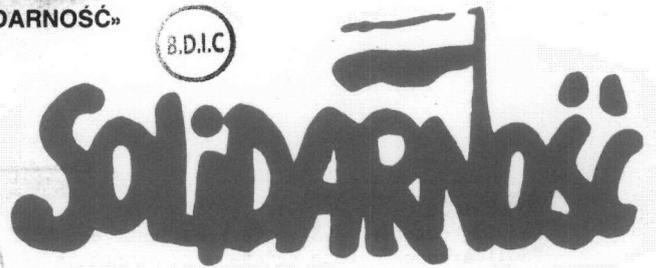


NEWS



Date: le 31 octobre 1984

No: 34

LE PERE JERZY POPIELUSZKO a été enlevé et son sort, ce 29 octobre 1984, est encore incertain. Cependant, avec chaque moment qui passe, la crainte de sa mort augmente.

Le 27 octobre, le général Czeslaw Kiszczak, ministre de l'Intérieur et commandant en chef des Forces de Sécurité polonaises, a annoncé officiellement ce 27 octobre 1984, au nom du gouvernement et du parti communiste (PZPR) que le père Popieluszko avait été enlevé par trois policiers de haut grade: le capitaine Grzegorz Piotrowski, chef de département au ministère de l'Intérieur, et deux de ses subordonnés, Waldemar Chmielewski et Leszek Pekala. Le Ministre annonce que ces individus sont en état d'arrestation et sont interrogés. Cependant, leurs témoignages sont contradictoires et ne révèlent aucune information sur l'endroit où pourrait se trouver le père Popieluszko ni sur les autres complices éventuels de cet enlèvement.

Le père Popieluszko est le vicaire de la paroisse St. Stanislas Kostka à Varsovie. Il est célèbre en Pologne et à l'étranger pour son profond patriotisme et son soutien inconditionnel à notre syndicat NSZZ "Solidarnosc" dans sa lutte continue pour la dignité et les droits humains. Ses sermons mensuels "à l'intention de la Mère-Patrie" attirent des milliers de fidèles. Ces sermons étaient enregistrés et diffusés à travers toute la Pologne par le réseau d'information de NSZZ "Solidarnosc".

Depuis l'instauration de l'état de siège en Pologne, le père Popieluszko était sans cesse critiqué par les autorités. Il avait souvent été interpellé par la police. Sa maison avait subi plusieurs perquisitions et on avait essayé de l'intimider et de le faire chanter. Il avait été officiellement accusé par le procureur du gouvernement "d'utiliser la religion à des fins politiques dans le but de discréditer l'ordre socialiste". Ces accusations avaient été levées suite à l'amnistie de juillet 1984.

Depuis deux ans, le prêtre était l'objet de la surveillance constante des services secrets. Ce qui fait croire aux Polonais que l'enlèvement n'aurait pu avoir lieu sans que le pouvoir n'en soit informé. Lors de la conférence de presse du 4 septembre 1984, le porte-parole du gouvernement, Jerzy Urban affirmait que "certains prêtres, et parmi eux, le père Jerzy Popieluszko de Varsovie, le père Jankowski de Gdansk et le père Jancarz de Nowa Huta (Cracovie) continuent à transformer les cérémonies religieuses en meetings politiques... Ils agissent ainsi contrairement aux instructions de l'Épiscopat et en dépit de nos avertissements: de tels agissements ne pourront être tolérés. Et chacun, en Pologne, a pu se convaincre que nous ne lançons pas de paroles en l'air."

Les Polonais ont une bonne expérience du comportement terroriste de l'actuel régime du "socialisme réel" et commencent déjà à prier pour l'âme du père Popieluszko plutôt que pour sa santé. Le premier incident de terrorisme connu a eu lieu en mars 1981 quand quelques centaines de "policiers inconnus en uniforme" ont battu une délégation de "Solidarnosc" invitée à une session de l'Assemblée Régionale de Bydgoszcz. En mai 83, un étudiant, Grzegorz Przemek, avait été battu à mort par un policier "non-identifié" au cours d'un interrogatoire dans le quartier-général de la police de la Vieille Ville de Varsovie. En février 84, un fermier, Piotr Bartoszcze, l'un des principaux dirigeants de "Solidarnosc" rurale, a trouvé la mort dans un champ. L'enquête officielle n'a pas pu découvrir le meurtrier. Depuis trois ans, on dénombre plusieurs cas où des membres de "Solidarnosc" ont été brûlés après avoir été arrosés d'essence. On a jeté de l'acide sur certains. D'autres ont été battus par des policiers "non-identifiés", en civil ou en uniforme. Il y a plus de dix cas de personnes mortes au cours d'interrogatoires après leur arrestation. Mais aucun de ces cas de terrorisme, n'a été officiellement révélé et aucun coupable n'a été trouvé ni puni.

La population polonaise est fermement convaincue que les vrais coupables, ce sont "eux", c'est à dire, ceux qui, contre la volonté de la nation, se maintiennent au pouvoir dans le pays.

Le bureau de coordination à l'étranger de NSZZ "Solidarnosc", conformément à la proclamation de Lech Walesa et de la TKK, appelle tous ceux qui se sentent concernés par la liberté et les droits de l'Homme à entamer une action en faveur du père Popieluszko. Cet enlèvement devrait être considéré comme une provocation contre NSZZ "Solidarnosc" et contre les millions de gens qui, en Pologne et à l'étranger, soutiennent notre syndicat.

DECLARATION DE LA DIRECTION NATIONALE DE NSZZ "SOLIDARNOSC"

L'enlèvement du père Popieluszko a bouleversé la société polonaise. On a enlevé l'un des aumôniers des travailleurs, les plus dévoués. Grâce à son combat courageux pour la dignité et les droits des ouvriers, il s'est acquis la sympathie de millions de Polonais et une autorité morale incontestable. Cet enlèvement n'est pas un isolé. Après le 13 décembre 1981, il y a eu de nombreux cas semblables en Pologne. Les victimes en ont été les membres et les sympathisants de "Solidarnosc". Au victimes de l'état de siège et à ceux qui ont été réprimés par les soi-disant défenseurs de la légalité, au cours de grèves, de manifestations pacifiques ou même dans les églises, à tous ceux-là, s'ajoute aujourd'hui un ecclésiastique enlevé par "des agresseurs inconnus". Ceci démontre que le terrorisme individuel et le chantage deviennent des méthodes habituelles de luttes politiques. Dans un pays où la loi est violée en permanence, où les

forces de sécurité ne servent que les intérêts du pouvoir et ne sont soumises à aucun contrôle social, chaque fait de ce genre peut entraîner des conséquences incalculables. Nous exprimons l'espoir que le père Popieluszko regagnera sain et sauf sa paroisse. Mais, en même temps, nous affirmons que la responsabilité quant aux conséquences de cette situation incombe au pouvoir. Une fois de plus, il s'est avéré que la violation des Accords de Gdansk a déclenché une pratique dangereuse du recours à la force comme moyen de résoudre tous les problèmes sociaux.

Signé: Lech Walesa (président), Bogdan Borusewicz (région de Gdansk), Zbigniew Bujak (région de Varsovie), Marek Muszynski (région de Wrocław), Eugeniusz Szumiejko (membre du Présidium de la Commission Nationale) et des représentants anonymes de Cracovie et de Katowice.

22 octobre 1984

409.12007

COMMUNIQUE

Le 22 octobre 1984, le président de NSZZ "Solidarnosc", Lech Walesa a rencontré la TKK (Commission provisoire de coordination de NSZZ " Solidarnosc ")

1. Ils ont examiné la situation actuelle dans le pays.
2. Ils ont décidé de garder et de renforcer les structures existantes du syndicat.
3. Ils ont débattu des activités futures du syndicat en Pologne et à l'étranger.

Le communiqué est signé par Lech Walesa et les membres de la TKK.

SUITE A L'ENLEVEMENT du père Popieluszko, monsieur John Vanderveken, secrétaire général de la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL), a envoyé le télégramme suivant au général Jaruzelski, ce 23 octobre 1984:

"La CISL engage votre gouvernement à faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer la libération cet éminent défenseur des droits syndicaux des travailleurs et de la dignité dans votre pays. Les ravisseurs devraient être découverts et rapidement comparaitre devant des juges impartiaux. Les développements de cette affaire seront suivis avec attention par des millions de travailleurs dans le monde".

LE 23 OCTOBRE 1984, monsieur Jan Kulakowski, secrétaire général de la Confédération Mondiale du Travail (CMT) a déclaré à la presse: "...on voudrait espérer que les autorités polonaises, en retrouvant vite, sain et sauf, le père Popieluszko, apporteront un démenti à la crainte qu'elles ont recours au terrorisme des "escadrons de la mort" caractérisant certains régimes fascistes en Amérique Latine. Dans le cas contraire, on voit mal comment les représentants des gouvernements démocratiques pourraient se rendre en Pologne. La CMT qui n'a jamais poursuivi une "politique du pire" ne peut cependant rester muette devant cet acte de terrorisme inadmissible. Nous adressons un appel pressant aux autorités polonaises pour qu'elles prennent toutes les mesures en vue de libérer le père Popieluszko et empêcher le déchaînement de la violence et la dégradation de la situation en Pologne.

A L'ANNONCE de l'enlèvement du père Popieluszko, un grand nombre de lettres, de télégrammes et de déclarations ont été envoyées aux autorités polonaises et aux gouvernements occidentaux par de nombreux syndicats, par les organisations de l'émigration polonaise et par d'autres organisations sociales.

LE PRIX NOBEL de 1984 a été attribué à Monseigneur Desmond Tutu, secrétaire général du Conseil des Eglises d'Afrique du Sud.

A la nouvelle de cette récompense, Lech Walesa a immédiatement envoyé à Monseigneur Tutu un télégramme de chaleureuses congratulations exprimant sa profonde joie suite à la décision du Comité Nobel.

Jerzy Milewski, directeur de notre bureau, a lui aussi envoyé une lettre à l'évêque: " Le Comité du Prix Nobel Vous décerne ce Prix en reconnaissance de Votre lutte contre l'apartheid et pour la liberté de la majorité des citoyens d'Afrique du Sud. L'an dernier, ce Prix a été attribué à Lech Walesa en reconnaissance du combat non-violent de NSZZ "Solidarnosc" contre le totalitarisme communiste et pour les droits humains de la majorité des citoyens en Pologne. Tous deux vous luttez pour les mêmes idéaux: la liberté et la dignité humaine."

EN DEPIT DE L'AMNISTIE de juillet 1984, la répression continue en Pologne. Selon une liste publiée par la presse clandestine, il y a encore une cinquantaine de prisonniers politiques dans le pays. C'est sensiblement le même nombre qu'après l'amnistie de juillet 83. La répression n'a pas cessé, elle a seulement enrichi ses formes, et parmi les plus courantes, il faut citer:

- le licenciement sous prétexte artificiel,
- l'interdiction de réengagement après licenciement ou sortie de prison,
- le conditionnement du salaire et de la fonction à la conformité des vues "socio-politiques" du travailleur,
- la convocation des travailleurs au quartier-général de la police pour des "conversations préventives",
- 48 heures de garde à vue, souvent utilisées avant les anniversaires de "Solidarnosc".

Les exemples suivants ne sont pas exhaustifs:

- *Janina WALUKOWA, docteur en sociologie, libérée en juillet 83 après l'amnistie, s'est vu refuser cinq postes pour lesquels elle était pleinement qualifiée. On lui a refusé trois fonctions en dessous de sa qualification (jardinier, etc.). Au neuvième essai, elle a finalement été engagée.
- *Norbert LIS, de Gorzow, ingénieur-mécanicien, libéré le 6 avril 83 a essuyé 12 refus de diverses institutions et a été engagé à la treizième fois.
- *Tadeusz KOLODZIEJSKI, de Gorzow, artisan, libéré le 9 septembre 83, a été refusé trois fois par des entreprises du gouvernement. Il demanda l'autorisation de s'installer comme indépendant. Ce qui fut refusé par l'administration "pour avoir été condamné pour non-observance du décret de l'état de siège" et "pour avoir agi contre les intérêts du gouvernement". Le 7 octobre 1984, il cherchait toujours du travail.
- *Irena KULA, de Rzeszow, bibliothécaire, libérée en mai 83, a été refusée 9 fois malgré le manque de bibliothécaire. Elle cherche toujours du travail.
- *Eliza JADCZAK, de Plock, titulaire d'une maîtrise en économie, a été refusée six fois. De plus, elle n'a reçu aucune réponse à sa demande d'allocation de chômage. Elle est mère-célibataire.
- *Marek MIEKUS, de Lubin, mineur, libéré après l'amnistie de juillet 84, a été refusé dans cinq charbonnages sous le prétexte "...nous sommes obligés d'engager les anciens délinquants, pas les prisonniers politiques". Au sixième essai, il est engagé à un poste pour lequel il est sur-qualifié et sous-payé.
- *Eugeniusz TEMKIN, de Bydgoszcz, titulaire d'une maîtrise en histoire, a été refusé trois fois, en dessous de ses qualifications, en raison des directives concernant le non-engagement d'ancien prisonniers politiques. Il cherche toujours du travail.
- *Tadeusz HORBACZ, de Gorzow, technicien en mécanique, libéré le 17 décembre 82, a été engagé après 12 refus.
- *Jerzy POZORSKI, de Bydgoszcz, technicien en télécommunication, libéré après l'amnistie de juillet 83, a été refusé 23 fois et est toujours sans emploi.
- *Ewa KUBASIEWICZ, bibliothécaire, condamnée par la Cour de la Marine de Guerre à 10 ans d'emprisonnement et libérée après l'amnistie de juillet 83, a été refusée de nombreuses fois et finalement, elle a été engagée formellement par une bibliothèque de l'Académie de Médecine. Seulement, elle n'a jamais pu commencer son travail parce qu'une photocopieuse avait été installée dans le local où elle devait travailler et qu'elle

aurait pu être dérangée dans son travail.

*Witold KASZUBA, Arkadiusz CZERWINSKI et Roman BIELANSKI, employés par l'usine de tracteurs "URSUS" près de Varsovie avant leur arrestation, libérés après l'amnistie de juillet 84, ont demandé leur réengagement chez URSUS et ont été refusés. En dépit d'avis favorables émis par les diverses administrations concernées auxquelles ils en avaient appelé (entre autres, le ministère de la Construction Mécanique et le Tribunal du Travail) la direction d'URSUS leur a payé, sans les avoir engagés, un préavis de trois mois.

Le secrétaire de l'épiscopat polonais, l'archevêque Monseigneur Bronislaw Dabrowski, dit: "La situation d'un grand nombre de personnes libérées après l'amnistie est difficile, souvent même tragique. La maladie, le manque de raisons de vivre et les liens de famille brisés font que l'assistance matérielle et spirituelle pour les anciens prisonniers politiques est indispensable".

SELON LES DERNIERES DONNEES de la presse polonaise officielle, le salaire mensuel moyen dans l'industrie est de 19.000 zlotys, et le salaire national moyen est de 14.800 zl. La pension moyenne est de 6.000 zl ce qui est moins que le minimum vital calculé officiellement par le gouvernement (9.000 zl) ce montant représente moins de 15\$ US sur le marché noir, ou bien environ 70\$ US sur le marché officiel.

*Le gouvernement vient d'augmenter les traitements des hauts fonctionnaires le 1er juillet 84. Ils varient entre 46.000 zl et 56.000 zl. On prévoit encore une augmentation de 20% pour le 1er janvier. Dans ces traitements, on n'inclut, bien sûr, pas les notes de frais et autres primes, les maisons et voitures de service, l'entrée dans les magasins approvisionnés en produits inaccessibles sur le marché polonais ainsi que les services divers, gratuits ou symboliquement payants. Si on inclut tous ces privilèges aux traitements, on atteint les 100.000 zl par mois.

*Au même moment, on a augmenté les traitements de la police (MO), des services de sécurité (SB), des militaires et du personnel pénitencier. Ils varient entre 25.000 zl et 30.000 zl par mois. Il est évident que ces mêmes privilèges doivent être ajoutés au traitement de base.

*Les traitements des enseignants dans les universités et les écoles supérieures viennent d'être augmentés de quelques 15% en moyenne, ce qui est moins que les 17% d'inflation officiellement publiés. Ainsi un assistant (débutant) recevra 8.800 zl après une augmentation de 10%. Un chargé de cours 15.200 zl après 19% d'augmentation et un professeur ordinaire aura 21.300 zl après 16% d'augmentation.

*Le 1er septembre, le gouvernement a décidé d'augmenter les salaires des enseignants. Un professeur dans un lycée peut atteindre après trente ans de service, s'il est titulaire d'un doctorat, 13.900 zl par mois. Un licencié débutant aura 8.600 zl par mois et un régent tout juste 6.500 zl. Ce qui est moins que le minimum vital calculé officiellement par le gouvernement (9.000 zl).

LA PRESSE OFFICIELLE annonce qu'il y a en Pologne 12.000 postes d'enseignants vacants. La plupart dans les écoles primaires des villes et des campagnes (6.700). Il y en a 2.700 dans les écoles gardiennes et 1.500 dans les écoles professionnelles. Les autres sont celles attribuées aux locaux destinés aux élèves

pour l'étude et les réunions. Le manque d'instituteurs fait que "dans les petites classes des écoles des campagnes, ce sont des jeunes filles ayant terminé leur lycée qui enseignent. Elles n'ont aucune expérience de la profession. Dernièrement, sûrement selon le principe de la lutte contre les catastrophes naturelles, on a appelé l'armée à l'aide. Les premiers groupes de miliciens terminant leur service militaire ont été envoyés au travail dans l'instruction.

En même temps, on licencie des instituteurs expérimentés. La presse clandestine fait état de nombreux cas d'instituteurs licenciés avec interdiction de travailler dans l'enseignement pendant trois ans et même pour certains définitivement. Les licenciements frappent surtout des gens connus pour leur appartenance à "Solidarnosc", ou suspectés de non-conformité de relation avec le pouvoir, de vues non-marxistes ou d'activités dans les structures clandestines de "Solidarnosc". Ces répressions sont "légalisées" sur base des règlements et lois de 1982 appelés "Charte de l'enseignant". Ce sont des règlements "aux normes élastiques" dont l'interprétation est laissée à la discrétion des administrations et juges.

*Jan CUDEK, instituteur de l'école communale de Bolechowice, vice-président du comité d'entreprise de "Solidarnosc" a été licencié le 27 octobre 1984, après trente années d'apostolat sans reproche, "pour déclarations négatives au sujet de la loi électorale et de certains conseillers régionaux". Le fait que ces déclarations ont eu lieu hors de l'école et n'étaient pas destinées aux élèves n'a eu aucune signification.

*Marian JAKUBIAK, enseignant à l'école d'agriculture de Sobieszyn, soupçonné de lien avec les structures clandestines de "Solidarnosc" a été licencié pour "avoir agi non-conformément avec ses devoirs didactico-éducatifs de base".

*Krystyna OSTROKOLSKA, institutrice à l'école primaire de Pulawy, a été licenciée "pour avoir sapé l'autorité du pouvoir... et de préférer à celui-ci l'anarchie" parce qu'elle avait pris part le 31 août 1982 à la manifestation commémorant l'anniversaire de la naissance de "Solidarnosc". De plus, elle a dû payer une amende de 6.000 zl.

Les personnes ainsi licenciées ne peuvent plus trouver aucun travail "à l'état" dans leur région, souvent, ils doivent libérer leur appartement de fonction. Et après une période de recherches infructueuses d'emploi, ils peuvent, sur base de la loi sur les parasites, être réquisitionnés pour des travaux "obligatoires".

LE 6 AOÛT 1984, 104 personnes entamaient une marche de Cracovie à Kielce. Ils parcouraient ainsi l'itinéraire lié à la création de l'Armée Polonaise après la Première Guerre Mondiale. Il n'y eut aucun incident jusqu'à Wodzislaw, une petite ville près de Kielce. Là, au cours du déjeuner, les participants ont été encerclés par des détachements de ZOMOs et de la milice. On leur interdit de continuer la marche. On releva l'identité de 67 personnes et sept furent mises en garde à vue de 48 heures.

Du 10 au 24 septembre, 58 personnes ont comparu devant le tribunal de simple police à cause de cette marche. Au procès, la police était à la fois juge et témoin et malgré cela, les policiers ne purent accorder leurs témoignages. Cependant, en dépit des contradictions dans les dépositions, les "juges" condamnèrent les accusés à des amendes allant de 4.000 à 12.000 zl "pour participation à rassemblement illégal".

SOURCES: Tygodnik Powszechny no. 40,41,42; Metrum no. 19,20; Zomorzadnosc no. 29; Monitor Polski no. 20; Homo Homini no. 7; Tu Teraz no. 29; Aktualnosci Serwisu Informacyjnego RKS Malopolska no. 57; Zycie Gospodarcze no. 42.

EN DERNIERE MINUTE

Le 30 octobre, les autorités polonaises ont annoncé officiellement que le corps du père Popieluszko a été retrouvé. La direction nationale de NSZZ "Solidarnosc" apprend avec la plus profonde douleur cette nouvelle. Lech Walesa et la TKK lancent un appel à la population de la Pologne de ne pas déclencher ni grèves de protestation, ni manifestations dans les rues afin de ne pas se laisser entraîner dans une provocation politico-criminelle. Au nom de la direction nationale de notre syndicat, le bureau de coordination à l'étranger de NSZZ "Solidarnosc" à Bruxelles en appelle au soutien de tous et demande d'entamer de vigoureuses actions de protestation contre cette provocation.